





PRIX NATIONAL DE GEOGRAPHIE REGLEMENT DU PRIX 2026

Principe du prix:

Le prix est organisé conjointement par l'Association des Membres de l'Ordre de Palmes Académiques (AMOPA) et par la Société de Géographie.

Il consiste à fournir un travail de réflexion sous la forme d'un carnet de voyage multimédia.

Vous décrivez l'endroit visité, le situez sur une carte, en décrivez et cartographiez le territoire, vous décrivez les habitants, leurs modes de vie, vous illustrez votre récit de cartes que vous avez dessinées et d'illustrations ; photos personnelles, dessins. Vous ne recopiez jamais l'extrait d'un document publié ailleurs, trouvé sur Internet ou produit par l'IA. Vous racontez votre vision personnelle!

Informations pratiques:

Le Prix est annoncé par voie d'affichage directement par les établissements d'enseignement et sur les sites www.amopa.asso.fr et www.socgeo.com. Les candidats, tout comme leurs professeurs, devront demander à prixgeographie.amopa@gmail.com la **Fiche d'inscription** et le **Règlement du prix** qui indique les modes de transmission et de correction des travaux comme celui de l'attribution du Prix.

Qualité des candidats :

Ne peuvent concourir que des personnes physiques, élèves en cours de scolarité dans un établissement public ou privé sous contrat, d'enseignement secondaire (lycée).

Les travaux peuvent être personnels ou préparés en binôme (au maximum). En ce cas, la récompense est à partager.

Inscription au Prix:

Le ou les candidats devront obligatoirement s'inscrire préalablement à l'envoi de leur travail à l'aide d'une **Fiche d'inscription**. Cette fiche devra être complétée et visée par un professeur avant d'être envoyée avant la date limite préconisée à : prixgeographie.amopa@gmail.com.

L'inscription ne sera enregistrée que si elle est totalement renseignée et signée du professeur.

Elle implique l'acceptation sans réserve de ce présent règlement qui lui est lié.

Date et lieu de remise du travail :

Le travail devra nous parvenir avant le **16 mars 2026** à : <u>prixgeographie.amopa@gmail.com</u>.

Forme de présentation exigée pour être recevable :

Le carnet de voyage, rédigé en français ne dépassera pas 10 pages A4 hors les illustrations et les cartes personnelles (au minimum deux) et hors la bibliographie indiquant les sources de chacun des documents illustratifs, citations ou emprunts.

Le document ne devra comporter aucune partie provenant d'un plagiat ou de la copie même partielle d'un document publié ailleurs. Les travaux seront systématiquement analysés par un détecteur de plagiat. Il devra être remis sous forme d'un fichier informatique <u>unique</u> au format PDF ne dépassant pas 20 Mo, celui-ci étant la copie de l'original papier ou bien une création numérique.

Propriété du travail et droit à l'image :

Le ou les lauréats certifient que les illustrations contenues dans leur travail sont toutes libres de tous droits et feront leur affaire de tout litige soulevé par leur utilisation.

Le travail remis reste la propriété du ou des candidats. Il sera conservé a l'AMOPA et à la Société de Géographie qui se réservent le droit de publier tout ou partie du travail dans leurs revues, sur leurs site Internet ou dans leurs bulletins mais s'interdisent d'en faire un usage commercial.

Le ou les lauréats et leurs accompagnateurs reconnaissent expressément donner à l'AMOPA et à la Société de Géographie le droit d'usage des photos et/ou vidéos qui seront prises à l'occasion de la ou des cérémonies de remise des prix ; elles pourront paraître dans leurs revues, sur leurs sites Internet et dans leurs bulletins.

Les travaux n'ayant pas été sélectionnés seront détruits, après la délibération du jury et au plus tard, après la proclamation des prix.

Responsabilités:

Les participants supportent toutes les conséquences de l'usage des images, du contenu et des citations que contient leur travail.

Les organisateurs du concours ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte partielle ou totale des travaux ou de l'annulation du prix si des circonstances l'imposaient.

Les lauréats et leurs accompagnateurs sont assurés durant les cérémonies mais voyagent sous leur propre responsabilité.

Qualité du Jury:

Le Jury est composé de six membres, trois représentant l'AMOPA et trois représentant la Société de Géographie. La délibération du jury est secrète et n'est pas contestable.

Le Jury s'inspire des critères suivants : niveau du concourant, originalité du sujet, clarté de la production, qualité de la recherche, qualité de la présentation, orthographe irréprochable, originalité de la cartographie et des illustrations.

Prix et remise du prix :

Le Prix de Géographie est doté au maximum de 2500 € par Monsieur Jean Sarraméa, membre de l'AMOPA et adhérent de la Société de Géographie.

Cette somme sera attribuée en totalité ou non en fonction du niveau du travail et du nombre des lauréats primés.

La cérémonie de remise pourra être l'occasion d'un échange public de quelques minutes avec les organisateurs sur la conception et la réalisation du document primé.

Modalités pratiques de la remise du prix

Les organisateurs prendront en charge 80% du prix d'un billet de train aller-retour en seconde classe pour le lauréat et s'il a moins de 18 ans pour son accompagnateur. Le lauréat ne pourra inviter plus de 4 personnes (en plus de lui-même) à la ou aux cérémonies de remise du prix.
